

## PEDAGOGIE

### Nos Inspecteurs d'Écoles

Nous commençons, dans le présent numéro, la publication des conférences pédagogiques que MM. les inspecteurs d'écoles ont données dans leur district respectif sous la direction du surintendant de l'Instruction publique. Les instituteurs et les institutrices liront ces documents avec plaisir et profit. Ils leur rappelleront le dévouement de ceux qui sont préposés à leur direction, en même temps qu'ils serviront à mieux graver dans leur esprit les notions données le jour de la conférence.

Ces conférences doivent aussi servir à rappeler à la classe dirigeante, combien la mission de l'inspecteur d'écoles est importante et laborieuse ; combien le rôle que ces officiers ont à remplir est délicat et difficile. Pour nous, nous profitons de la circonstance qui nous est offerte pour demander à qui de droit de songer au plus tôt à améliorer le sort des inspecteurs d'écoles. Ces messieurs, de par la loi, sont des surintendants locaux ; mais ils sont loin de recevoir un traitement proportionné à leurs fonctions élevées. Si nous voulons que MM. les inspecteurs d'écoles occupent leur haute position avec toute la dignité qu'elle réclame, eh ! bien, rémunérons-les en conséquence. Il est bien certain que ce n'est pas avec six, sept ou huit cents piastres qu'un père de famille peut voyager cinq mois par année, en voiture et en chemin de fer, et soutenir sa maison d'une manière convenable. Aussi, qu'arrive-t-il ?— Assez souvent, l'inspecteur se voit dans la nécessité de chercher un revenu supplémentaire en dehors de sa profession, et cela, presque toujours, au détriment de la mission qui lui est confiée. Nous faisons ces remarques sans vouloir blâmer personne. Ce qui a pu convenir dans le passé ne satisfait pas les besoins actuels. Chacun le sait, les exigences en matière d'enseignement sont considérables aujourd'hui. Voilà pourquoi les instituteurs, les institutrices et les inspecteurs d'écoles méritent plus aujourd'hui qu'autrefois.

#### “ Mon Premier Livre ”

On nous a demandé à plusieurs reprises si les élèves pouvaient emporter ce manuel à la maison pour pouvoir étudier le soir la leçon du lendemain. Nous ne comprenons pas la raison de semblables questions. Le gros bon sens dit que les élèves doivent emporter tous leurs livres de classe dans la famille, afin de revoir et d'approfondir ce que l'institutrice enseigne oralement. D'ailleurs, rien dans la circulaire officielle publiée par *L'Enseignement Primaire* ne peut laisser soupçonner que “ Mon Premier livre ” doit